

SEANCE DU 11 JUIN 2009

Le onze juin deux mille neuf, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Guy **LECOUTEUX**, Maire.

Etaient présents : Annie **PRIEUR**, Gérard **DUVAL**, Laurent **LEFEBVRE**, Florence **LOUVET**, Pascal **KNOBELSPIESS**, Didier **LEROY**, Patrice **PETIT**, Anthony **RENAUD**, Jean-François **DESCHAMPS**, Catherine **MERLEN**, Isabelle **DELAISEMENT**, Danièle **LASNON**, Odile **BIGO**, Véronique **LOUET-TINOCO** et Christian **BRUMACHON**.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : Marie-Claude **LEGALICIER** pouvoir à Florence **LOUVET**,

Absente excusée : Chryseline **GAUTIER**,

Absente : Françoise **DENEUVE**.

Date de convocation : 5 juin 2009 **Date d'affichage** : 5 juin 2009

Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17

Le procès verbal de la réunion précédente a été adopté, **A L'UNANIMITÉ**.

MODIFICATION DES HORAIRES DES ECOLES DE BELBEUF

Suite à l'enquête menée par l'Association des parents d'élèves et une concertation entre les parents, les enseignants des écoles Maternelle & Primaire et les services de la Mairie, il s'avère nécessaire de modifier les horaires d'école à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Considérant que les nécessités et contraintes de services du restaurant scolaire de la Commune ne permettent pas aux enfants de disposer d'un temps de détente ou de récréation suffisant entre la fin des repas, le soutien scolaire et l'heure de reprise des cours l'après-midi, Monsieur le Maire propose que les horaires d'école pour la rentrée 2009/2010 s'établissent comme suit :

Le matin de 8h30 à 11h30 et l'après-midi de 13h15 à 16h15

A L'UNANIMITÉ

RÉVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE, DE LA GARDERIE ET DE L'ETUDE SURVEILLÉE

CANTINE SCOLAIRE 2009/2010

Le décret n° 2006.753 du 29 juin 2006, publié au journal officiel du 30 juin 2006, a mis fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'appliquer un taux d'augmentation de 1.90% correspondant à celui de l'inflation, aux tarifs de la cantine scolaire, à partir du **1^{er} septembre 2009**, soit :

Cantine	Tarifs actuels	Propositions
Enfants	3.09€	3.15€
Adultes	3.55€	3.62€

GARDERIE SCOLAIRE (hors goûter)

Monsieur le Maire propose d'appliquer un taux d'augmentation de 1.90% correspondant à celui de l'inflation, aux tarifs de la garderie scolaire à partir du **1^{er} septembre 2009**, soit :

Horaires	Tarifs actuels	Propositions
Matin	0.91€	0.93€
Soir de 16h15 à 17h15	1.78€	1.81€
Soir de 16h15 à 18h15	2.65€	2.70€
Les retards après 18h15	0.54€	0.55€

TARIF DU GOUTER

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter de la rentrée 2009/2010, une nouvelle prestation sera peut-être proposée aux enfants fréquentant la garderie scolaire, si une majorité de famille répond favorablement au questionnaire adressé aux parents.

Nous envisageons de mettre en place un goûter préparé par l'équipe du restaurant scolaire, celui-ci sera facturé 0.80€ en plus de la garderie, systématiquement à tous les enfants. Il sera différent chaque jour et offrira deux composantes, équilibrées avec le menu du repas de midi.

ETUDE SURVEILLÉE

Monsieur le Maire propose d'appliquer un taux d'augmentation de 1.90% correspondant à celui de l'inflation, au tarif de l'étude surveillée à partir du **1^{er} septembre 2009**, soit :

Horaires	Tarif actuel	Proposition
16h30 à 17h30	0.54€	0.55€

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que depuis la rentrée de septembre 2004, l'étude surveillée est assurée par le personnel enseignant. Il précise que la collectivité règle entre 17€ et 25€ par heure, et qu'elle supporte environ la moitié des charges engagées.

Le Conseil Municipal adopte ces nouveaux tarifs **A L'UNANIMITÉ**.

RÉVISION DES TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DE LA VAISSELLE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer à compter du **1^{er} janvier 2010**, les tarifs de location de la salle des fêtes et de la vaisselle comme suit :

Belbeuviens

Location de la salle des fêtes	Tarifs actuels	Propositions
Week-end	320€	330€
Journée en semaine	160€	165€
Location de vaisselle	100€	100€

Hors Commune

Location	Tarifs actuels	Propositions
-----------------	-----------------------	---------------------

de la salle des fêtes		
Week-end	535€	550€
Journée en semaine	270€	280€
Location de vaisselle	150€	150€

Monsieur le Maire précise que la vaisselle cassée ou non restituée par les particuliers ou les associations sera facturée au tarif en vigueur et les sommes seront versées au Trésor Public.

Le Conseil Municipal adopte ces nouveaux tarifs **A L'UNANIMITÉ**.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'A.O.B.

Suite à l'Assemblée Générale de l'A.O.B. du 28 mai 2009, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'élire deux représentants titulaires et suppléants de la commune au Conseil d'Administration de l'A.O.B.

Après échange, le Conseil désigne :

Titulaires Madame Isabelle DELAISEMENT
Monsieur Laurent LEFEBVRE

Suppléants Monsieur Didier LEROY
Monsieur Pascal KNOBELSPIESS

A L'UNANIMITÉ

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A L'A.O.B.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de verser à l'A.O.B., la subvention annuelle d'un montant de 7500€.

Cette subvention sera prise sur la somme non affectée à l'article 65748 du budget primitif 2009.

A L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA HALLE DE SPORTS POUR L'ANNEE 2009/2010 au C.R.D.S.U. de Haute-Normandie.

Le Comité Régional et Départemental du Sport Universitaire de Haute-Normandie sollicite le renouvellement de la convention de mise à disposition

des installations sportives de la Halle de sports « Jacques Anquetil » pour l'année 2009/2010.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention moyennant le versement d'une indemnité annuelle de 255€.

Après en avoir délibéré le Conseil adopte **A L'UNANIMITÉ** cette proposition.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA HALLE DE SPORTS POUR L'ANNEE 2009/2010 à Monsieur LEBLOND « Stage de Yoga »

Monsieur Gilles LEBLOND, Professeur de YOGA, sollicite le renouvellement de la convention de mise à disposition de la Halle de Sports, pour une durée de deux heures, le samedi ou le dimanche après-midi, en tenant compte du planning et des manifestations prévues.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention en appliquant une augmentation du tarif soit 26.00€ de l'heure à compter du 1^{er} septembre 2009.

Après en avoir délibéré le Conseil adopte **A L'UNANIMITÉ** cette proposition.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA HALLE DE SPORTS POUR L'ANNEE 2009/2010 A L'ASCB « Section Handball »

L'Association Sportive et Culturelle de Bonsecours « Section Handball » sollicite le renouvellement de la convention de mise à disposition de la Halle de Sports, dont le calendrier nous sera communiqué prochainement, en tenant compte du planning et des manifestations prévues.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention en appliquant une augmentation du tarif soit 26.00€ la séance à compter du 1^{er} septembre 2009.

Après en avoir délibéré le Conseil adopte **A L'UNANIMITÉ** cette proposition.

MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- Que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

- Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de la distribution et de transport du gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté du 31 décembre de l'année précédente.
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.
- Que la redevance due au titre de 2009 soit fixée en tenant compte de la date à laquelle le décret précité est entré en vigueur, et donc au prorata des huit douzièmes des mois entiers de cette année à compter de cette date.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte A L'UNANIMITÉ les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution du gaz.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.T.C.) du 6 mai 2009 suite aux transferts de l'Office de Tourisme de Rouen, de l'Aéroport de Rouen Vallée de Seine, de la ZAC « Aubette-Martainville » à Rouen et de la ZAE des « pointes » aux Authieux sur le Port Saint Ouen.

Vu la loi n° 99-1126 du 12 juillet 1999, relative à la simplification de la coopération intercommunale, modifiée par la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2008 reconnaissant le principe de l'intérêt communautaire de « la création et gestion d'un office de Tourisme communautaire, assurant les missions d'accueil, information, coordination des acteurs touristiques et promotion ».

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 6 octobre 2008 reconnaissant le principe de l'intérêt communautaire de la ZAE « les Pointes » aux Authieux sur le port Saint Ouen,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 6 octobre 2008 reconnaissant le principe de l'intérêt communautaire de l'adhésion au Syndicat mixte de Gestion de l'Aéroport Rouen Vallée de Seine,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 mars 2009 reconnaissant le principe de l'intérêt communautaire de la ZAC « Aubette-Martainville » à Rouen,

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise du 6 mai 2009,

CONSIDÉRANT :

La déclaration d'intérêt communautaire :

- de l'action de développement économique de création et gestion d'un office de tourisme communautaire ;
- de l'action de développement économique d'adhésion au syndicat mixte de gestion de l'Aéroport de Rouen Vallée de Seine ;
- du transfert des zones d'activités économiques de la ZAC « Aubette Martainville » à Rouen et de la ZAE des « pointes » aux Authieux sur le port Saint Ouen :

Que la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) s'est réunie le 6 mai 2009 afin d'évaluer les charges relatives à ces compétences transférées à la Communauté d'Agglomération Rouennaise,

Que le rapport des transferts de charges a été adopté à l'unanimité (moins une abstention pour l'office de tourisme) par la commission locale d'évaluation des transferts de charges,

Que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux des Communes membres de la Communauté,

DÉCIDE d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 6 mai 2009.

A L'UNANIMITÉ.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2010

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2010 à partir des listes électorales et pour une commune de plus de 1300 habitants, il est nécessaire de tirer au sort **SIX NOMS**.

Ont été tirés au sort les électeurs suivants :

- Alain LASNON
Né le 25 janvier 1961 à OISSEL (76)
12, route de Franqueville St Pierre
- Dominique GIRARD
Né le 25 octobre 1954 à LIMOGES (87)
17, rue Raoul de Mathan
- Jean-Pierre PETRAU
Né le 29 septembre 1951 à ANCENIS (44)
8, rue des Charmilles
- Baptiste TERSIN
Né le 24 mars 1981 à ROUEN (76)
14, allée des Châtaigniers
- Laurent LATISTE
Né le 27 juin 1968 à ROUEN (76)
21, rue aux Sœurs
- Arnaud LEROULEY
Né le 26 mai 1985 à ROUEN (76)
16, Domaine des Beaux Champs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.